

Société



Education
Il y a de plus en plus de tout jeunes élèves parmi les «perturbateurs».

Les élèves ingérables mettent l'école au défi

Que faire des enfants dont le comportement met en péril leur scolarité et celle de leurs camarades? L'Etat cherche des solutions et dote six établissements pilotes de moyens supplémentaires

Vincent Maendly

Les pétent les plombs, font des crises de violence, perturbent toute la classe et mettent en échec le système scolaire. Cette petite minorité d'écopliers ingérables pèse de plus en plus lourd sur le quotidien des enseignants et des directeurs. Ceux-ci le clament depuis plusieurs années et ont été entendus par le Conseil d'Etat, en fin de législature dernière. Lors de la conférence de presse de rentrée scolaire il y a dix jours, la nouvelle ministre Cesla Amarelle a ainsi dévoilé qu'un projet pilote socio-éducatif serait mené cette année dans six établissements vaudois (Genolier, Payerne, Morges Beausobre, Montreux-Ouest, Lausanne Mon-Repos et Renens). L'annonce a déclenché une salve d'applaudissements chez les syndicats, qui saluent un premier pas dans la bonne direction.

Dans les faits, bien sûr, on est loin de la solution miracle qui soulagera tout le monde. «Elle n'existe pas et aucune baguette magique ne résoudra le problème», soupire un syndicaliste. Le fameux projet pilote évoqué par la conseillère d'Etat consiste à doter chacun des six établissements d'un poste à 50% dédié à l'encadrement éducatif. Cela dès janvier.

«Se baser sur le terrain»

Pour l'heure, pas question d'imposer d'en haut comment faire bon usage de cette nouvelle ressource, explique Serge Martin, directeur général adjoint à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). «La réalité, c'est que les établissements ne nous ont pas attendus pour mettre en place des mesures socio-éducatives à l'interne. Une trentaine l'ont déjà fait, en prenant sur leur propre budget ou en obtenant des ressources complémentaires. Nous avons sélectionné parmi ceux-ci six établissements pilotes et allons maintenant monitorer leurs expériences respectives pour en tirer un bilan et voir s'il est opportun de les généraliser.» Ces mesures viendraient donc en complément des MATAS, ces modules d'activités temporaires alternatives à la scolarité

qui s'adressent aux cas les plus lourds. Quand l'enfant doit être sorti momentanément du cadre scolaire pour un encadrement très serré.

L'Etat sort sa loupe et ausculte donc ce qui se fait sur le terrain. Trois services sont impliqués dans ce suivi: la DGEO, bien sûr, mais aussi le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP) et le Service de protection de la jeunesse. En outre, la Haute Ecole pédagogique va accompagner les projets et des chercheurs en systèmes pédagogiques vont les évaluer.

La pédagogie spécialisée sera renforcée

● La prise en charge des élèves au comportement perturbateur n'entre pas dans le cadre de la future loi sur la pédagogie spécialisée (LPS). A moins qu'ils n'aient des besoins particuliers à cause d'un handicap ou d'un trouble (autisme, surdité, etc.), car ce sont ces enfants-là qui sont concernés par la LPS.

Jusqu'à bloquée par des tribulations judiciaires, celle-ci entrera en vigueur en août 2018.

Cet événement formel ne va pas bouleverser les choses dans les classes, car «toutes les formes de soutien à ces élèves existent déjà. Mais dans le processus de l'école inclusive, en cours depuis des années, ce sera un marqueur important», dit Serge Loutan, chef du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP).

La LPS simplifiera la procé-

ture permettant à un élève de bénéficier de mesures dites «ordinaires», donc légères. Telle la présence à ses côtés, quelques périodes par semaine, d'un enseignant spécialisé engagé par l'établissement. Elle sera octroyée par la direction de celui-ci, non plus par le Canton. Dans le même esprit, ce sont les responsables des équipes locales de PPLS (psychomotriciens, psychologues et logopédistes) qui décideront d'offrir ce type d'aide. «Les interventions seront ainsi plus rapides et se rapprocheront du terrain», commente Serge Loutan. Sous réserve des décisions budgétaires, la nouvelle loi devrait en outre débloquer par étapes 12 millions de francs ces trois à quatre prochaines années. Somme qui permettra d'intensifier les interventions précoces chez les

0-4 ans - soit avant leur scolarité -, d'augmenter les moyens en mesures «renforcées» dans l'école régulière, pour les cas les plus lourds. Et enfin de développer la pédagogie spécialisée dans le secteur post-obligatoire.

Les besoins en matière de pédagogie spécialisée augmentent chaque année. Plus que prévu, même: l'automne passé, pour répondre aux demandes, le Conseil d'Etat puis la Commission des finances ont accepté un crédit supplémentaire de 12 millions de francs. Cette rallonge a pu être en partie compensée sur d'autres postes du budget, lequel se monte à 260 millions, dont 150 millions dévolus aux institutions parapubliques. Rebelote cette année, une demande de crédit supplémentaire va à nouveau être adressée aux autorités.

du coenseignement dans les petites classes. D'autres, qui ont parfois une formation d'éducateur, suivent l'élève perturbateur pour réfléchir avec lui sur ses émotions et ses débordements. Pour les situations d'urgence, il y a aussi le grand classique: la «classe ressource». C'est une salle innocuée où l'on place l'élève en crise, accompagné d'un prof «de permanence», le temps qu'il se calme. «Au départ, elle était utilisée par deux enseignants spécialisés, qui travaillaient ici certaines périodes avec les enfants en difficulté scolaire, raconte Simon Lagger, directeur de l'établissement scolaire de Genolier. Au fil du temps, ce local a pris une teinte plus socio-éducative et nous avons engagé un enseignant spécialisé qui avait aussi une expérience d'éducateur, en institution.»

Autre exemple du côté de Mon-Repos, à Lausanne. Cet établissement primaire, éclaté sur huit sites, s'appuie notamment sur une éducatrice, en cours de formation d'enseignante spécialisée, qui joue les «pompiers» en cas de problèmes. «Savoir que l'on peut compter sur cette collègue rassure le corps enseignant», observe le directeur, Michel Guyaz.

Toutes ces solutions nécessitent bien sûr de décharger des maîtres et maîtresses de leurs tâches pédagogiques. Concrètement, cela contraint souvent les direc-

teurs, limités par leur enveloppe budgétaire, à ouvrir moins de classes - chacune compte alors davantage d'élèves - ou à faire l'impasse sur certains projets d'établissements. «Les établissements prennent l'argent où il se trouve, c'est normal, commente Gregory Durand, président de la Société pédagogique vaudoise (SPV). Mais nous estimons que la problématique socio-éducative doit se régler par une enveloppe spécifique. C'est heureusement le chemin que l'on semble prendre.»

Culture différente

Le sujet demeure ultradélicat. Un rapport de la SPV datant de 2015 souligne la difficulté de faire collaborer deux corps de métier - éducateur et enseignant - qui ont une culture différente. «Les éducateurs dans les écoles ne doivent pas être imposés, leur présence doit avoir été discutée, le projet construit et différencié avec le corps enseignant au sein de chaque établissement», concluait notamment le document.

Quant aux parents, leur rôle est aussi jugé central dans la recherche de solution. L'Association vaudoise des parents d'élèves plaide d'ailleurs pour que ceux-ci soient davantage impliqués dans le processus. «L'école doit percevoir les parents comme des personnes ressources plutôt qu'un impératif contraignant», clame sa coprésidente Marie-Pierre Van Mullem. «Il y a encore du chemin à faire pour créer, sur le modèle anglo-saxon, une communauté éducative autour de nos enfants.»

La mise en place de ce projet pilote est néanmoins bien perçue par toutes les personnes concernées. «On met le pied dans quelque chose, c'est un signal positif que l'on est content de voir», salue Julien Eggenberger, du syndicat SSP-Vaud. Comme toujours, l'argent sera le nerf de la guerre. Car les besoins seront importants, prédit-il. «Si on part de l'idée que seul 1% des 92 500 élèves pose problème, cela en fait déjà 925 à suivre. S'il faut à terme créer un poste à temps plein dans chacun des 91 établissements, vous imaginez ce que ça représente en charges salariales pour l'Etat.» Implacable petite leçon d'arithmétique.

Problèmes chez les petits

Constat partagé par tous: les problèmes comportementaux sont de plus en plus fréquents chez les tout jeunes élèves, peu sociabilisés. Pourquoi ce phénomène? «On peut imaginer que c'est en partie lié au fait que, depuis quatre ans, l'école enfantine est désormais obligatoire dans le canton de Vaud, même si 95% des enfants y étaient inscrits avant», suggère Serge Martin, adjoint à la DGEO. «Avant 2013, les parents pouvaient aussi décaler d'un an l'entrée à l'école de leur enfant s'il était né entre le 1er mai et le 31 août, ce qui n'est plus possible.» Plus globalement, l'évolution de la société est évoquée. «Les structures familiales ont changé, la société est plus multiculturelle, et nos repères, nos attentes, nos modèles, sont très différents. Cela peut créer des tensions», analyse la coprésidente de l'Association vaudoise des parents d'élèves, Marie-Pierre Van Mullem. Avec ses vingt-cinq ans d'expérience, le directeur de l'établissement Mon-Repos, Michel Guyaz, peut mesurer le changement. «Il est loin le temps où l'on pouvait voir les deux parents facilement, discuter avec eux des problèmes et les régler. Aujourd'hui, un couple sur deux est divorcé. Les parents se renvoient souvent la balle, cherchent des responsabilités au sein de l'école, etc. C'est beaucoup plus difficile qu'avant.»